

16 - Exercice 2016 - Zone d'Activités Champs Montants - Bilan de clôture de l'opération d'aménagement et clôture du Budget annexe de la zone d'activités

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé la création d'une **Zone d'Activité dite des Champs Montants** (rue Kastler). Cette opération d'aménagement de terrains assujettie à la TVA a été décrite dans un budget annexe et une comptabilité de stocks a été mise en place. Sur les 5,70 ha aménagés en zone d'activités, 5,2377 ha ont fait l'objet d'une commercialisation.

Les travaux d'aménagement ayant été réalisés et tous les lots vendus et réglés, il convient de clore définitivement le budget annexe et d'intégrer les équipements publics (voirie, éclairage public...) dans le patrimoine communal (les réseaux d'eau et d'assainissement ayant été pris en charge directement par les budgets annexes concernés). Le volume de cette intégration se chiffre à 71 615 € et a été déterminé en proratisant le montant correspondant à l'achat de terrains, d'études et de travaux de terrassements-viabilité à la surface non cédée par rapport à la surface totale. L'intégration dans le patrimoine communal se matérialisera par une écriture d'ordre budgétaire en dépenses sur la ligne de crédit 041.01.2152.00501.20200 et en recettes sur la ligne de crédit 041.01.1328.00501.20200.

Le bilan au 31 décembre 2015 du budget annexe ZA Champs Montants présente donc un **excédent de fonctionnement de clôture de 61 249,88 €** qu'il convient de reverser au budget principal. Le montant de 61 249,88 € sera pris en charge respectivement en dépenses au budget annexe ZA Champs Montants sur la ligne de crédit 65.6522.20200 et en recettes au budget principal sur la ligne de crédit 75.824.7551.20200.

Le bilan définitif de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
6015 - Terrains à aménager	381 122,54	7015 - Vente de terrains aménagés	835 493,55
Achat du terrain au budget principal	381 122,54	Aliénation de terrain SCI C. Montants	115 861,25
		Aliénation de terrain Soberfi BPL	558 515,52
		Aliénation de terrain SCI Charles	34 645,36
		Aliénation de terrain CMPI	60 272,62
		Aliénation de terrain Sybert	66 198,80
6045 - Etudes et prestations de services	38 816,01		
Frais d'études (valorisation)	38 816,01		
605 - Equipements et Travaux	556 043,39	774 - Subventions exceptionnelles	49 381,22
Frais de coordination SPS	1 676,95	Différence PV SCI C. Montants	34 758,38
Frais de publication, insertion	369,83	Différence prix de vente Soberfi PBL	14 622,84
Frais de levées de plan	891,07		
Travaux terrassement viabilité ...	463 052,69	7473 - Subvention du Département	77 000,00
Travaux alimentation électrique EDF	34 843,34	Subvention pour aliénation d'un lot	77 000,00
Travaux connexes de branchement	12 927,51		
Régularisation de crédits de TVA	42 282,00	7475 - Subvention Communauté Agglo.	76 225,00
		Subvention pour aliénation d'un lot	76 225,00
608 - Frais accessoires	868,45	758 - Autres produits de gestion courante	0,50
Frais de publication, insertion	868,45	Régularisation diverse sur TVA	0,50
TOTAL GENERAL	976 850,39	TOTAL GENERAL	1 038 100,27
Excédent de clôture	61 249,88		

(*) Lors de l'approbation de l'aménagement de cette zone d'activité, il a été indiqué que les réseaux d'eau et d'assainissement étaient pris en charge par les budgets annexes concernés

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la clôture du budget annexe ZA Champs Montants,
- approuver le bilan définitif de l'opération d'aménagement de terrains sur la Zone d'Activité Champs Montants,
- autoriser le reversement de l'excédent de fonctionnement de 61 249,88 € du budget annexe ZA Champs Montants au Budget Principal,
- intégrer les équipements publics dans le patrimoine communal du budget principal,
- inscrire à cet effet aux différents budgets concernés par décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 les autorisations de dépenses et de recettes.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 2

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.